



LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

COMMUNE DE SAINT-MÉEN-LE-GRAND (35 290)
CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 29 FÉVRIER 2016 (2 séances)

COMPTE RENDU AFFICHAGE

Le conseil municipal, convoqué le 23 février 2016, s'est réuni à vingt heures sous la présidence de M. Pierre **GUITTON**, Maire, à la Mairie de Saint-Méen-le-Grand.

PRÉSENTS : M. Pierre **GUITTON**, Maire, Mme Annette **LELU**, M. Philippe **CHEVREL**,
Mme Céline **ROUVRAY-GABOREL**, M. Michel **GLOTIN**, Mme Catherine **LE DUC**,
Adjoints au Maire.

Mme Odile **CHEMIN-VAUGON**, M. Philippe **CARISSAN**, Mme Laurence **FLEURY**,
Mme Élisabeth **AUBRY**, M. Claude **VILLAUME**, Mme Béatrice **MOREL**,
M. Didier **VITRE**, Mme Françoise **BEKONO**, M Yves **RIO**,
Mme Valérie **BOISGERAULT**, Mme Jocelyne **DELACOUR**, M. Olivier **RICHEZ**,
Mme Marie-Thérèse **OLIVIER**, M. Anthony **SAULOUP**, **Conseillers Municipaux.**

ABSENTS REPRÉSENTÉS :

Mme Anne **DIVET** a donné procuration Mme Céline **ROUVRAY-GABOREL**,
M. Michel **ROUVRAIS** a donné procuration à M. Philippe **CHEVREL**,
M. Robert **CHEVALIER** a donné procuration à M. Claude **VILLAUME**,
Mme Marie-Hélène **LE PAPE** a donné procuration à Mme Odile **CHEMIN-VAUGON**,
M. Christian **DENIEL** a donné procuration à M. Michel **GLOTIN**,
M. Mario **GAPAIS** a donné procuration à Mme Catherine **LE DUC**,

ABSENT EXCUSÉ : M. Maurice **THÉAUD**.

M. Claude **VILLAUME** a été désigné secrétaire de séance.

Séance ouverte à **20 h 10** - Séance close à **21 h 05**.



ORDRE DU JOUR

2 séances : à 20 heures – Débat d’Orientation Budgétaire 2016 suivi d’une séance du Conseil Municipal.

1^{ère} séance du Conseil Municipal à 20 heures

Dossier présenté par M. Pierre GUITTON, Maire

Délibération n° 2016/4-1

Débat d’Orientation Budgétaire 2016.

- **Orientations budgétaires du budget de la commune**
- **Orientations budgétaires du Service Public d’Assainissement Collectif (S.P.A.C.)**
- **Orientations budgétaires du Service Public d’Assainissement Non collectif (S.P.A.N.C.)**

2^{ème} séance du Conseil Municipal (début après la fin du D.O.B. 2016)

Dossier présenté par M. Michel GLOTIN, Adjoint au Maire

Délibération n° 2016/5-2

Travaux d’effacement des réseaux "Route de Saint-Onen-la-Chapelle - réalisation d'une étude détaillée par le Syndicat Départemental d’Énergie 35 (S.D.E. 35).

Dossier présenté par Mme Céline ROUVRAY-GABOREL, Adjointe au Maire

Délibération n° 2016/6-3

Approbation de la convention d’objectifs et de partenariat pour le fonctionnement du service accueil de loisirs pour les « mercredis » à compter du 1^{er} janvier 2016 conclue entre les communes partenaires, la Fédération Départementale Familles Rurales 35 (F.D.F.R. 35) et l’association locale Familles Rurales.

Dossier présenté par Mme Céline ROUVRAY-GABOREL, Adjointe au Maire

Délibération n° 2016/7-4

Validation du budget prévisionnel de l’année 2016 pour le fonctionnement du service accueil de loisirs (F.D.F.R. 35) pour les « mercredis ».

Dossier présenté par Céline ROUVRAY-GABOREL, Adjointe au Maire

Délibération n° 2016/8-5

Approbation du Projet Éducatif de Territoire de la commune de Saint-Méen-le-Grand (petite enfance, enfance et jeunesse) 2016.

Dossier présenté par M. Pierre GUITTON, Maire

Délibération n° 2016/9-6

Attribution d’un nom à la voie d’accès à la future maison de l’enfance à Saint-Méen-le-Grand.

Dossier présenté par M. Michel GLOTIN, Adjoint au Maire

Délibération n° 2016/10-7

Motion de soutien aux agriculteurs.



Dossier inscrit à l'ordre du jour de la séance du C.M. du 29 février 2016

Dossier présenté par M. Pierre GUITTON, Maire

Délibération n° 2016/11-8

Motion de soutien au personnel des différentes entreprises agro-alimentaires du secteur suite aux différentes manifestations des agriculteurs.

Questions diverses.

→ **Séance publique** (1 personne dans l'assistance : M. Georges **K'OUAS**, correspondant Ouest France).

→ **Quorum atteint.**

1^{ère} séance du Conseil Municipal à 20 heures

Dossier présenté par M. Pierre GUITTON, Maire

Délibération n° 2016/4-1

Débat d'Orientation Budgétaire 2016.

VU l'extrait de l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (*modifié par LOI n° 2015-991 du 7 août 2015 - art. 107 de la loi NOTRe*),

VU la circulaire préfectorale du 16 décembre 2015,

"Le budget de la commune est proposé par le maire et voté par le conseil municipal.

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique. ...". Les modifications relatives à l'adoption de la loi NOTRe ont été complétées par une note d'information des services préfectoraux du 16 décembre 2015, précisant les points suivants :

- le rapport doit contenir les informations prévues par la loi, être transmis au représentant de l'État et être publié.
- le rapport donne lieu à un débat, acté par une délibération spécifique, qui donne lieu à un vote. Cette délibération est également transmise au représentant de l'État.
- le rapport doit être transmis au président de l'établissement public de coopération intercommunale dont la commune est membre.
- le rapport doit être mis en ligne sur le site Internet de la collectivité »

M. le Maire présente les orientations budgétaires de l'année 2016 des budgets suivants :

- de la commune, du Service Public Assainissement Collectif (S.P.A.C.) et du Service Public d'Assainissement Non Collectif (S.P.A.N.C.)

Le Conseil Municipal prend acte à l'unanimité :

De l'effectivité du débat d'orientation budgétaire 2016 de la commune et des services annexes suite à la présentation du rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette annexé à la présente délibération,



2^{ème} séance du Conseil Municipal (début après la fin du D.O.B. 2016)

Dossier présenté par M. Michel GLOTIN, Adjoint au Maire

Délibération n° 2016/5-2

Travaux d'effacement des réseaux "Route de Saint-Onen-la-Chapelle - réalisation d'une étude détaillée par le Syndicat Départemental d'Énergie 35 (S.D.E. 35).

VU la demande du 17 décembre 2015 relatif à la production d'un avant-projet sommaire pour l'effacement des réseaux de la route de Saint-Onen-la-Chapelle,

CONSIDÉRANT la nécessité de poursuivre ce programme afin d'effacer complètement les réseaux sur l'ensemble de la route de Saint-Onen-la-Chapelle,

VU l'étude sommaire n° 1 160 173 – CL27 du 2 février 2016 réalisée par le S.D.E. 35 pour la réalisation des travaux d'effacement des réseaux "Route de Saint-One-la-Chapelle" (hors réseau électrique, éclairage public et réseau téléphonique)

VU le courrier du S.D.E. 35 du 2 février 2016 demandant un engagement de la commune pour la réalisation des travaux et la production d'une étude détaillée de l'opération,

CONSIDÉRANT le montant de la participation de la commune estimée à 49 900,00 € (réseau électrique, éclairage public et réseau téléphonique),

Le Conseil Municipal, après délibérés, DÉCIDE, à l'unanimité :

DE DEMANDER la réalisation de l'étude détaillée par le S.D.E. 35 concernant les d'effacement des réseaux de la route de Saint-Onen-la-Chapelle,

DE S'ENGAGER à prendre en charge le coût de l'étude détaillée en cas de non réalisation des travaux après réception de cette étude,

D'INSCRIRE les crédits correspondants dans la proposition de budget de la commune de l'exercice 2016,

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier,

Dossier présenté par Mme Céline ROUVRAY-GABOREL, Adjointe au Maire

Délibération n° 2016/6-3

Approbation de la convention d'objectifs et de partenariat pour le fonctionnement du service accueil de loisirs pour les « mercredis » à compter du 1^{er} janvier 2016 conclue entre les communes partenaires, la Fédération Départementale Familles Rurales 35 (F.D.F.R. 35) et l'association locale Familles Rurales.

VU la convention d'objectifs et de partenariat signée pour le fonctionnement du service accueil de loisirs pour la période du 1er septembre 2014 jusqu'au 31 décembre 2015, (*communes partenaires durant cette période : Saint-Méen-le-Grand, Saint-Onen-la-Chapelle, Le Crouais, Gaël et Muël*),

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de renouveler la convention d'objectifs et de partenariat conclue entre la commune de Saint-Méen-le-Grand, l'association locale Familles Rurales et la Fédération Départementale Familles Rurales 35 (F.D.F.R. 35) concernant la gestion du service accueil de loisirs à partir du 1er janvier 2016,

VU la délibération du 15 décembre 2015 approuvant la convention d'objectifs et de partenariat conclue entre la commune de Saint-Méen-le-Grand, l'association locale Familles Rurales et la Fédération Départementale Familles Rurales 35 (F.D.F.R. 35) pour le fonctionnement du service accueil de loisirs pour les **vacances scolaires**

Liste des communes partenaires : pour l'accueil durant les vacances scolaires : Saint-Méen-le-Grand, Saint-Onen-la-Chapelle, Le Crouais, Gaël à compter de 2016.

VU la demande de la commune de Le Crouais pour être partenaire pour le fonctionnement du service accueil de loisirs pour les « mercredis »,

VU le projet de convention d'objectifs et de partenariat conclue entre la commune de Saint-Méen-le-Grand, l'association locale Familles Rurales et la Fédération Départementale Familles Rurales 35 (F.D.F.R. 35) pour le fonctionnement du service accueil de loisirs pour les « mercredis »,



Le Conseil Municipal, après délibérés, DÉCIDE, à l'unanimité :

D'APPROUVER la convention d'objectifs et de partenariat signée pour le fonctionnement du service accueil de loisirs à compter du 1^{er} janvier 2016 conclue entre les communes partenaires, la Fédération Départementale Familles Rurales 35 (F.D.F.R. 35) et l'association locale Familles Rurales pour le fonctionnement du service accueil de loisirs pour les « **mercredis** », **liste des communes partenaires : pour l'accueil les mercredis : Saint-Méen-le-Grand, Saint-Onen-la-Chapelle, Le Crouais**

DE PRÉCISER que la convention est conclue pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2016, reconductible, par année, en 2017 et en 2018,

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention et tous les documents se rapportant à ce dossier,

Dossier présenté par Mme Céline ROUVRAY-GABOREL, Adjointe au Maire

Délibération n° 2016/7-4

Validation du budget prévisionnel de l'année 2016 pour le fonctionnement du service accueil de loisirs (F.D.F.R. 35) pour les « mercredis ».

VU la délibération du 15 décembre 2015 approuvant la convention d'objectifs et de partenariat pour le fonctionnement du service accueil de loisirs à compter du 1^{er} janvier 2016 conclue entre les communes partenaires, la Fédération Départementale Familles Rurales 35 (F.D.F.R. 35) et l'association locale Familles Rurales :

- pour l'accueil durant les vacances scolaires : Saint-Méen-le-Grand, Saint-Onen-la-Chapelle, Le Crouais, Gaël à compter du 1^{er} janvier 2016.
- pour l'accueil les mercredis : Saint-Méen-le-Grand, Saint-Onen-la-Chapelle et **LE CROUAIS (en plus)**

VU la délibération du 15 décembre 2015 approuvant la convention de mise à disposition des locaux par la commune de Saint-Méen-le-Grand à la Fédération Départementale Familles Rurales 35, comprenant : **l'Espace Les Dauphins** situé au 1 ter rue Maurice (la totalité du bâtiment), **le restaurant scolaire** situé au 7 rue Maurice (durant les jours d'ouverture du service accueil de loisirs), les salles des sports **du COSEC** situées place du Stade, la **salle Louis Besseiche** située rue du Révérend Père Janvier (pour les salles des sports : *occupations ponctuelles après réservations obligatoires durant les vacances scolaires*),

VU la délibération du 15 décembre 2015 approuvant le budget prévisionnel 2016 (vacances scolaires et mercredis),

VU la demande de la commune de Le Crouais pour être partenaire pour le fonctionnement du service accueil de loisirs pour les « mercredis »,

VU la délibération du 29 février 2016 approuvant la nouvelle convention d'objectifs et de partenariat conclue entre la commune de Saint-Méen-le-Grand, l'association locale Familles Rurales et la Fédération Départementale Familles Rurales 35 (F.D.F.R. 35) pour le fonctionnement du service accueil de loisirs pour les « **mercredis** »

VU le projet de budget prévisionnel pour l'année 2016 comprenant le coût global pour le fonctionnement du service durant les vacances scolaires et durant les mercredis avec la commune Le Crouais en complément,

Le Conseil Municipal, après délibérés, DÉCIDE, à l'unanimité :

DE VALIDER le **budget prévisionnel** du service accueil de loisirs pour la commune de Saint-Méen-le-Grand pour l'année 2016 présenté par la F.D.F.R. 35 annexé à la présente délibération,

- vacances scolaires 21 764,13 €
- **mercredis (B.P. Modifié) 28 136,95 €** soit **TOTAL 2016 de 49 901,08 €**

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier,



Dossier présenté par Céline ROUVRAY-GABOREL, Adjointe au Maire

Délibération n° 2016/8-5

Approbation du Projet Éducatif de Territoire de la commune de Saint-Méen-le-Grand (petite enfance, enfance et jeunesse) 2016.

VU le code de l'éducation,

VU le décret n° 2013-77 du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires,

VU la réforme des rythmes scolaires à compter de la rentrée 2014,

VU la délibération n° 2015/54-9 du 4 juin 2015 approuvant le Projet Éducatif de Territoire pour la rentrée scolaire 2015/2016 notamment pour l'organisation des Temps d'Activités Périscolaires dans les écoles publiques,

CONSIDÉRANT que le Projet Éducatif de Territoire doit être complété pour s'appliquer aux différents services de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse à Saint-Méen-le-Grand :

- accueil des petits enfants aux activités des petits futés
- accueil des enfants sur les Temps d'Activités Périscolaires dans les écoles publiques, sur le temps des garderies municipales, sur le temps du restaurant scolaire municipal,
- accueil des enfants au service accueil de loisirs Espace Les Dauphins
- accueil des enfants à l'école multisports
- accueil des enfants et des jeunes à la maison des jeunes et à la médiathèque

VU le nouveau projet de PeDT proposé par les membres de la commission jeunesse du 4 février 2016,

Le Conseil Municipal, après délibérés, DÉCIDE, à l'unanimité :

D'APPROUVER le Projet Éducatif de Territoire de la commune de Saint-Méen-le-Grand s'appliquant aux différents services de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse à Saint-Méen-le-Grand,

D'AUTORISER M. le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier,

Dossier présenté par M. Pierre GUITTON, Maire

Délibération n° 2016/9-6

Attribution d'un nom à la voie d'accès à la future maison de l'enfance à Saint-Méen-le-Grand.

VU le projet de construction d'une maison de l'enfance par la communauté de communes Saint-Méen/Montauban sur le terrain situé angle rue du Général Grosbon et la rue Maurice près de l'école maternelle publique « Le Petit Prince »,

CONSIDÉRANT que la voie d'accès à ce futur bâtiment doit avoir un nom et un numéro de rue,

VU les propositions des membres de la commission communication du 22 février 2016, et notamment le souhait de dénommer ce futur espace dédié à la petite enfance : nom d'une femme ayant réalisé des actions envers les enfants, ayant une attache dans le pays gallo et le pays de Brocéliande :

- **nom proposé : Mme Ernestine LORAND**

VU l'accord de la famille pour donner son nom à la future voie d'accès à la maison de l'enfance

Le Conseil Municipal, après délibérés, DÉCIDE, à l'unanimité :

DE NOMMER la voie d'accès à la maison de l'enfance qui devra être mise à sens unique (de la rue Général Grosbon vers la rue Maurice) :



- **rue Ernestine LORAND,**
- (Mme Ernestine LORAND - 1921-2008 – est née à Saint-Méen-le-Grand
- conteuse et poétesse, ses textes poétiques sont en français et en gallo, Mme Ernestine LORAND est intervenue lors de veillées contées auprès des enfants au sein du C.P.I.E. (centre permanent d'initiatives pour l'environnement) de la forêt de Brocéliande

D'AUTORISER M. le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier,

Dossier présenté par M. Michel GLOTIN, Adjoint au Maire

Délibération n° 2016/10-7

Motion de soutien aux agriculteurs.

M. le Maire propose d'approuver une motion de soutien aux agriculteurs au vu de celle validée le 17 février 2016 par les membres du Conseil d'Administration de l'A.M.F. 35 – Association des Maires de France d'Ille-et-Vilaine qui a été aussi adoptée par l'A.M.F. 22.

M. le Maire rappelle le contexte actuel où se trouve le monde de l'agriculture :

Le Conseil Municipal, après délibérés, DÉCIDE, à l'unanimité :

DE RÉDIGER une motion de soutien aux agriculteurs comme celle de l'A.M.F. 35 :

« Depuis des mois, les agriculteurs bretons souffrent d'une situation économique et sociale dramatique, mettant en danger la pérennité de leurs exploitations.

Les membres du Conseil Municipal de la commune de Saint-Méen-le-Grand, conscients de l'importance capitale de l'économie agricole et agroalimentaire notamment sur les communes d'Ille-et-Vilaine, manifestent leur solidarité et leur soutien en direction des agriculteurs et de leurs familles.

La Bretagne est une région qui ne peut pas se passer des agriculteurs. Les emplois directs et indirects générés par l'agriculture sont une ressource capitale pour toutes et tous, bien au-delà des seuls métiers liés au secteur agricole.

Ensemble, les élus s'engagent à défendre les propositions concrètes qui entraîneront une meilleure rémunération des producteurs.

Tous les élus locaux doivent s'unir pour appuyer les démarches constructives proposées par les responsables professionnels agricoles et les élus en charge des questions agricoles, en Bretagne, en France et en Europe ».

Dossier inscrit à l'ordre du jour le jour de la séance du C.M. du 29 février 2016

Dossier présenté par M. Pierre GUITTON, Maire

Délibération n° 2016/11-8

Motion de soutien au personnel des différentes entreprises agro-alimentaires du secteur suite aux différentes manifestations des agriculteurs.

VU la délibération n° 2016/10-7 du 29 février 2016, les membres du conseil Municipal ont rédigé une motion de soutien aux agriculteurs signalent notamment « les agriculteurs bretons souffrent d'une situation économique et sociale dramatique, mettant en danger la pérennité de leurs exploitations », **VU** les différentes réclamations des salariés des entreprises de l'agro-alimentaires du secteur notamment : l'entreprise EASYDIS, S.N.C. Salaisons Celtiques et KERMENÉ qui subissent les manifestations des agriculteurs mettant aussi leur travail en danger,



M. le Maire propose de rédiger une motion de soutien aux salariés des entreprises agro-alimentaires en complément de celle pour soutenir les agriculteurs,

Le Conseil Municipal, après délibérés, DÉCIDE, à l'unanimité :

DE SOUTENIR les salariés des entreprises de l'agro-alimentaires du secteur notamment : l'entreprise EASYDIS, la S.N.C. Salaisons Celtiques (ONNO) et l'entreprise KERMENÉ pour la défense de leur emploi,

Questions diverses.

BON POUR AFFICHAGE

Le Maire,

Pierre GUITTON